



SAS A.E.F.
30 rue René Mistral
83830 Figanières
04 94 70 88 87

<https://autoecole-figanieres.fr/>

n° agrément : E1708300230
n° siret : 83422108700010
n° de déclaration d'activité : 93830610283
n° TVA intracom : FR29 834 221 087

QUA-1.6
RENDEZ-VOUS POST-PERMIS

MAJ : juin 2026

RENDEZ-VOUS POST-PERMIS

Pourquoi suivre une formation post-permis ?

Les premiers mois qui suivent l'obtention du permis de conduire constituent une période où le risque d'accident est plus élevé. Avec les premiers kilomètres parcourus, certains conducteurs prennent progressivement confiance et peuvent sous-estimer certaines situations de conduite.

La formation complémentaire « post-permis » a pour objectif d'aider les jeunes conducteurs à mieux analyser les risques, renforcer les bons comportements et poursuivre leur apprentissage de la conduite en toute sécurité.

Qui peut participer ?

Cette formation s'adresse aux conducteurs titulaires d'un premier permis de conduire.

Elle peut être suivie entre le 6^e et le 12^e mois après l'obtention du permis, conformément à la réglementation en vigueur.

Déroulement de la formation

La formation dure 7 heures et se déroule sur une journée dans une école de conduite labellisée. Elle est réalisée en groupe de 6 à 12 participants, sans examen ni évaluation finale.

Le matin

La première partie est consacrée à l'auto-évaluation et à la perception des risques.

Les échanges permettent aux participants d'analyser leur comportement au volant et de mieux comprendre les situations pouvant conduire à un accident.

L'après-midi

La seconde partie est consacrée à la mobilité et aux comportements responsables.

Les thèmes abordés permettent de réfléchir aux choix de déplacement, au partage de la route, à l'éco-conduite et aux différents modes de mobilité.

La journée se termine par un bilan des échanges et la remise d'une attestation de suivi de formation.

Quels sont les avantages ?

Le suivi de cette formation permet, lorsque les conditions réglementaires sont réunies, de réduire la durée de la période probatoire :

- 18 mois au lieu de 2 ans pour les conducteurs ayant suivi l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) ;
- 2 ans au lieu de 3 ans pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle ou de la conduite supervisée.

Au-delà de cet avantage, cette formation permet de poursuivre l'apprentissage de la conduite, de mieux identifier les situations à risque et d'adopter des comportements plus sûrs au quotidien.

Renseignements et inscription

Pour toute information concernant cette formation ou les prochaines sessions, n'hésitez pas à contacter l'Auto-École de Figanières.

Nous vous renseignerons sur les modalités d'inscription ou vous orienterons vers un établissement proposant cette formation si nécessaire.